



Validité d'un témoignage par téléphone

Par **celdan**, le **27/07/2011** à **12:38**

Bonjour,
pourriez vous me dire quelle valeur a une audition de témoin obtenue pour les services de police par téléphone? ne faut il pas qu'un témoignage soit obligatoirement signé au commissariat ou dans le bureau d'un magistrat?